



Association d'aide et
d'accompagnement
des personnes âgées en EMS
et de leurs familles

Rue du Vieux-Collège 3 | cp. 3049
1200 Genève 3 | tél. 022 310 82 82
info@apaf.ch | www.apaf.ch



Le mot de la présidente

Dans le monde où nous vivons, tout tourne autour du temps. Le temps, qui nous est si familier, qui rythme notre existence – de par les horloges, les calendriers, le choix des fêtes d'obligations, les allers-retours des heures d'hiver et d'été –, est un système d'une complication infernale. Heureusement, le rythme des saisons est un élément de ressources. Il apaise l'accélération de nos vies pour rester dans le présent. Tout un chemin... Le sentiment d'accélération du temps traverse aussi notre association puisque tout passe, se renouvelle et change. Vers quel autre temps et avec quelles valeurs ?

L'**apaf** est confrontée à la réalité du vieillir dans un monde qui bouge ; un enjeu de société et de santé. En 2050 un quart d'européens aura plus de 80 ans. **A Genève, d'ici 2035, 3'300 lits en EMS sont à programmer.**

De ce fait, la prévention et la promotion de la santé sont des axes prioritaires qui appellent à agir en amont. Tout un processus d'adaptation aux changements physiologiques liés au grand âge, avec perte d'autonomie, mobilise des ressources individuelles et collectives. La politique cantonale genevoise – le DEAS – ne pourra trouver des pistes d'action qui répondent aux besoins réels qu'en travaillant de concert avec les acteurs de terrain, au premier rang

desquels les associations comme l'**apaf**, qui relaient la réalité des seniors en perte d'autonomie, de leurs proches et entourages, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent.

Pour maintenir une bonne santé chez les seniors on peut anticiper le passage à la vulnérabilité en complétant l'existant par du nouveau. Mais celui-ci doit être porteur de sens. Dans ce temps du changement, le pilotage et l'évaluation sont de mise.

Dans ce processus de changement, l'**apaf** a la mission d'informer, de communiquer, de collaborer avec les membres, avec les autres partenaires du réseau santé-social – avec toutes celles et tous ceux qui la sollicitent – afin d'assurer une continuité dans la prise en charge des trajectoires des personnes âgées, sans rupture de suivi.

Pour nous, suivre les personnes âgées en EMS demeure le fondement de notre action. Œuvrer pour le maintien du lien avec ces personnes et s'assurer du respect qui leur est dû, est une valeur fondatrice de notre association ; assurer la promotion de cette valeur au sein de notre société l'un des buts premiers de notre action. Notre mission comme association réaffirme l'humanité, le respect de chaque personne âgée. Par notre présence, notre écoute, nous

espérons participer à offrir à la personne, à sa famille, aux proches, les ressources dont ils ont besoin pour vivre au mieux le processus du grand âge. Aider l'autre à éprouver du soulagement à travers l'écoute et l'accompagnement offre également une richesse à celui qui aide: c'est devenir un témoin averti et plein de bienveillance, un enrichissement personnel de choix.

Le temps constitue la structure de toute vie et de toute réalité. Une chance à saisir comme citoyen pour vivre une coexistence avec toutes

les générations. Le temps du changement est là et l'**apaf** y consent dans la confiance, la compétence et malgré tout avec une crainte raisonnable, liée à l'incertitude. Mais comment concilier la notion d'être avec, d'échange, de dialogue, qu'implique l'idée même d'accompagnement avec les enjeux économiques, si friands d'exploiter le temps? Ce temps, le temps, notre temps, celui qu'il nous faut nous réapproprier, même s'il nous est compté, nous y aidera.

Marie-Rose Charvoz, présidente

D'une rive à l'autre

Dès le 1er janvier 2017, le secteur des EMS sera transféré de la direction générale des affaires sociales (DGAS) à la direction générale de la santé (DGS). Il s'agit d'une rocade interne puisque le secteur des EMS demeure au sein du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), sous la responsabilité du magistrat Monsieur Mauro Poggia.

Ce nouveau rattachement s'inscrit dans le souci du département de **privilégier un continuum dans le réseau de soins afin d'en renforcer la cohérence** (M. Mauro Poggia). Ainsi, la reprise du secteur des EMS par la DGS devrait permettre de décliner la politique publique en faveur des personnes âgées dans une logique de réseau.

Il s'agit notamment d'encourager les EMS à développer des projets de prise en charge des personnes âgées dans leur quartier, au travers de prestations de **structures intermédiaires** (unités d'accueil temporaire UAT, foyers de jours, prestations d'animations, IEPA, etc.).

Cette offre de prise en charge **graduelle et suivie** pourrait simplifier le travail de coordination et de transfert d'informations d'une institution à l'autre. En cela, elle peut se révéler positif.

L'**apaf** veillera à ce que cette nouvelle orientation des EMS, ainsi que les investissements qu'elle induit, préserve la qualité de vie des résidents actuels.



D'une rive à l'autre... (bis)

Le mois de mai 2016 a été marqué par le déménagement de l'**apaf** de la rue des Gares à la rue du Vieux-Collège. Des travaux de rénovation entrepris par Postimmobilier nous ont obligé à changer provisoirement de bureaux.

Ce déménagement a coûté beaucoup d'énergie et dérangé le bon fonctionnement de notre association. Il est difficile de mener à bien les tâches habituelles au milieu des cartons et entre deux transports. D'autres perturbations sont à attendre puisqu'en juin 2017, l'**apaf** réintégrera ses locaux de la rue des Gares. Une illustration du va-et-vient permanent de la vie?

25 ans de l'apaf : crise existentielle...



L'année prochaine, l'apaf fêtera ses 25 printemps. Pour marquer l'événement, notre association se livre à une « crise existentielle » douce-amère dont les jeunes âmes ont le secret. Certes l'exercice est piquant, désagréable, mais il est salutaire et nécessaire pour laisser au passé ce qui lui appartient et vivre pleinement les années futures. En toute transparence, nous vous faisons partager les interrogations qu'il nous faut assumer à la veille de cet anniversaire.

L'apaf est-elle toujours utile ?

Le monde des EMS a profondément changé en 25 ans et il n'arrête pas d'évoluer. Demain, les EMS seront amenés à se décroiser, à prendre en charge la personne bien avant son entrée en EMS et à la suivre de manière bien plus concertée (du moins, est-ce là ce qu'on nous annonce). Comment l'apaf se situera-t-elle dans ce nouveau dispositif ? Quels besoins persisteront en lien avec la mission de l'apaf ?

L'apaf fonctionne-t-elle au mieux ?

L'apaf, rappelons-le, fonctionne quasiment exclusivement de manière bénévole. Seul un modeste 30% de secrétariat administratif est salarié. Une structure bénévole n'empêche pas la compétence et l'expertise, mais a ses limites. L'apaf peut-elle assurer la constance d'action nécessaire ?

Plus prosaïquement, la communication, l'informatique, l'Internet sont des animaux assurément difficiles à dompter. Mais ils peuvent se révéler des compagnons bien utiles une fois que le lien est établi. L'apaf a-t-elle pleinement apprivoisé ces saugrenues bestioles ?

Qui l'apaf représente-t-elle ?

L'apaf est une association. Comme toute les associations, elle existe prioritairement par et pour ses membres. Qu'en est-il du membra-riat de l'apaf ? Quels en sont les effectifs ?

Peut-on les considérer comme satisfaisants ? Dans cette période où l'engagement associatif semble être une denrée difficile à cultiver, comment en assurer un développement dynamique ?

L'apaf a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Dernier mais non des moindres sujets épineux : l'argent. Les cotisations des membres et les dons représentent une source de financement importante de l'apaf. Cependant, la majeure partie de son action est liée à un subventionnement cantonal. En cette période de restrictions budgétaires et de coupes linéaires, les ressources financières de l'apaf fondent. Et les parties qui subsistent sont chaque année davantage menacées. L'apaf a-t-elle encore les moyens de ses ambitions ? Le financement de son action est-il pérenne ?

... la vie ne s'arrête pas à 25 ans

Chères et chers membres, Chères et chers amis de l'apaf. Nous vous avons livré telles quelles les interrogations qui constituent cette crise de jeunesse. Sans faux-semblant, sans tabous, sans réponses prédéfinies, sans complaisance. Mais sans misérabilisme non plus. Ne vous inquiétez pas : quand on a 25 ans, peut-être a-t-on l'esprit tourmenté, mais nous possédons encore la motivation et les ressources qu'il crée.

Ainsi, pour chaque domaine d'interrogation, nous avons ouverts des chantiers afin de transformer les menaces en opportunités. Les idées sont là, nombreuses, originales. Les projets se dessinent et s'affinent. Nous vous informerons de l'avancée de ces différents chantiers tout au long de cette année 2017. Préparez-vous, car nous aurons besoin de vos suggestions, ainsi que de votre soutien, pour mener à bien toutes ces tâches.

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)



Qu'est-ce que c'est ?

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) est la nouvelle appellation de l'ancien Tribunal tutélaire (appelé ainsi jusqu'à fin 2012). Il est l'autorité de protection de l'adulte, tel que le code civil suisse la définit.

A quoi sert-il ?

Le TPAE est chargé de protéger les adultes incapables de discernement en leur nommant un mandataire (un curateur). Il prononce les mesures de protection et de représentation juridique des personnes hors d'état d'exercer leurs droits par eux-mêmes.

Comment fonctionne-t-il ?

N'importe qui, s'il a connaissance d'une situation qui implique une personne qui, pour des raisons diverses, se met en danger ou n'est plus à même d'assurer seule la sauvegarde de ses intérêts, peut annoncer une situation au TPAE par le biais d'un courrier écrit, en lui demandant d'intervenir.

Une fois la demande enregistrée par le TPAE, une audition est organisée afin d'examiner la situation et les moyens les plus adéquats d'y répondre. Cette audition débouche le plus souvent sur l'instauration d'une mesure de curatelle. Le but est de protéger la personne concernée efficacement, tout en préservant son autonomie.

Qu'est-ce qu'une curatelle ?

Depuis 2013, le Tribunal de protection ne prononce plus de tutelle. Cette mesure générale a été remplacée par des mesures de curatelle, à la portée plus précise. Les curatelles sont désormais prononcées en priorité afin de répondre aux besoins spécifiques de la personne. C'est le principe **des mesures sur mesure**.

Les curatelles principales sont au nombre de quatre :

- Curatelle d'accompagnement (art. 393 CC)
- Curatelle de représentation (art. 394-395 CC)
- Curatelle de coopération (art. 396 CC)
- Curatelle de portée générale (art. 398 CC)

Et bien sûr, l'**apaf** renseigne et oriente des familles par rapport à ces démarches.

Pour en savoir plus

Adresse du greffe

6, rue des Glacis-de-Rive
1207 Genève

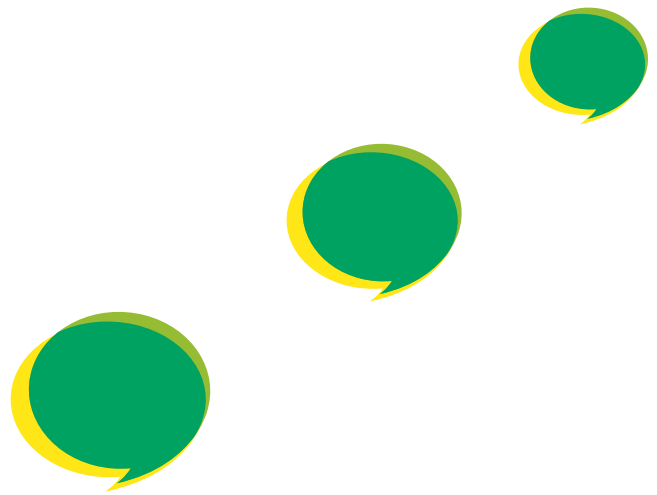
Guichet: 9h-13h / 14h-17h

Téléphone: +41 (0)22 327 69 30 (9h-13h)

Adresse postale

Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
Case postale 3950 1211 Genève 3

Planification sanitaire du canton de Genève 2016-2019



Cet été est sorti le rapport de planification sanitaire du canton pour la période 2016-2019. Cet exercice d'anticipation cherche à prévoir les besoins en soins de la population. En voici quelques points marquants.

Besoin de nouveaux EMS

Malgré le développement des prestations d'aide à domicile et de structures intermédiaires, les projections confirment un besoin accru en lits en EMS à l'horizon 2019. Ce besoin est évalué à 127 lits. D'ici 2019, l'ouverture d'au moins un nouvel EMS est ainsi planifiée.

Soins à domicile

La masse globale de prestations va croître de manière importante. L'augmentation variera cependant en fonction des besoins: par exemple, les repas livrés à domicile devraient croître de 1,3% par année, alors que l'aide pour accomplir des tâches pratiques (ménage, courses, etc.) devrait augmenter de 2,3% par année. Au final, ce seront quand même l'équivalent de 43'000 heures de prestations supplémentaires qui seront à fournir par les organisations de soins à domicile pour répondre aux besoins projetés.

Structures intermédiaires

Trois foyers de jour supplémentaires seront nécessaires dès 2016, dont 2 spécialisés. Un foyer généraliste supplémentaire s'ouvrira en 2018, avant qu'un autre foyer spécialisé ouvre à son tour en 2019. Au total, ce sont 5 foyers supplémentaires qui devraient voir le jour d'ici 2019.

En ce qui concerne les unités d'accueil temporaire de répit (UATR), les 38 places disponibles actuellement dans le canton seront complétées par une offre nouvelle de 62 places d'ici 2019.

Enfin, les unités d'accueil temporaire médicalisées (UATM) veront s'ouvrir une deuxième structure cantonale de 10 lits d'ici 2019.

Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)

Même s'ils appartiennent aux structures intermédiaires, les IEPA méritent un paragraphe particulier, tant le développement projeté dans ce domaine est impressionnant. Alors que le besoin net en logement IEPA est estimé à 476 logements pour la période 2016-2019, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) accompagne actuellement 14 projets de construction. 734 nouveaux logements devraient être mis à disposition à l'horizon 2019. Les besoins devraient être largement couverts. Cependant, il n'est pas certain que tous les projets aboutissent.

Charte éthique de la FEGEMS

La fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) est l'une des associations faîtières regroupant un grand nombre d'EMS genevois. Pour encadrer les pratiques de prise en charge des résidents EMS, la FEGEMS s'est dotée d'un conseil ainsi que d'une charte éthiques. Cette dernière affirme la philosophie de la FEGEMS, les valeurs éthiques communes qui fondent ses attitudes et ses actions.

Ce document d'une dizaine de pages permet de (ré)affirmer quelques points cardinaux qui doivent guider l'action de celles et ceux qui ont la responsabilité des résidents en EMS. Ainsi, les EMS qui adhèrent à la Charte éthique...

- ... veillent à ce que le choix de vie dans un lieu institutionnel préserve aux personnes âgées, dans toutes la mesure du possible, les mêmes garanties qu'un domicile privé ;
- ... s'efforcent de préserver l'autonomie de la personne âgée, de favoriser l'expression de son libre arbitre, de respecter ses choix, au prix d'un certain risque pour elle-même ;
- ... veillent à préserver la vie spirituelle, intime, affective et sexuelle de la personne âgée ;
- ... s'attachent à développer le bien-être, le confort et la sécurité de la personne âgée, à les améliorer en permanence et à réduire les inévitables contraintes d'une vie en collectivité ;
- ...reconnaissent à la personne âgée la propriété de ses affaires personnelles: même dépendante, la personne âgée dispose de ses ressources et de son patrimoine conformément à ses désirs, sous réserve d'une protection légale ;

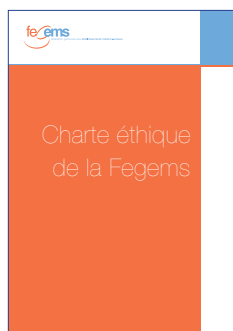
- ... interviennent pour que la personne âgée dispose de ressources décentes et suffisantes, quel que soit son niveau d'autonomie et qu'elle puisse les gérer aussi longtemps que possible.

D'autres éléments sont développés tout au long de la Charte. Il ne s'agit ici que d'extraits.

L'**apaf** a contribué à la rédaction de cette charte et est représentée au sein du Conseil d'éthique de la FEGEMS par sa présidente, Madame Marie-Rose Charvoz. Le Conseil d'éthique peut être saisi de toute question relative à l'application de la Charte éthique. Il a pour compétence de promouvoir la Charte, de donner des avis et conseils, d'édicter des recommandations.

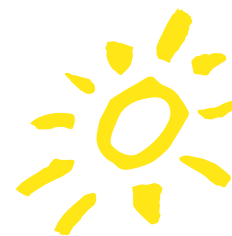
Toute personne (résident, soignant, famille...) peut solliciter le Conseil d'éthique à propos d'une question ou d'une situation dans un EMS impliquant un conflit de valeurs.

Pour obtenir un exemplaire de la Charte éthique ou pour contacter le Conseil d'éthique :



Conseil d'éthique de la FEGEMS
2, Clos Belmont
1208 Genève
022 718 18 66

L'APAF agit...



... en continuant à agir sur le terrain, au sein des EMS et lors de ses permanences

La majorité des situations pour lesquelles l'**apaf** est intervenue au cours de l'année 2016 sont marquées par la complexité et le désarroi. Désarroi face à des situations d'urgence qui prennent les personnes et les proches au dépourvu. Désarroi face à la charge émotionnelle que représente une entrée en EMS. Désarroi face à la complexité des démarches administratives et la difficulté de trouver une information fiable. Désarroi face à la complexité des situations médicales et sociales rencontrées. Dans tous ces domaines, l'**apaf** a pu accomplir sa mission : prendre en charge, écouter, accompagner, renseigner, orienter, reconforter et réévaluer la situation après quelque temps.

... en partenaire de la Commission de surveillance

L'**apaf**, dans son rôle de protection des résidents en EMS, a interpellé à plusieurs reprises la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients. Les situations aigües, où le respect de la personne âgée semble être négligé, restent heureusement peu nombreuses. On regrette cependant qu'il nous faille continuer à en rencontrer de nouvelles.

... membre de la plateforme des aînés 2016 (commission politique PoIPAGE)

A travers la plateforme des aînés, l'**apaf** s'est mobilisée pour dénoncer la décision de fermer Le Chalet Florimont. Ce lieu permet aux seniors de prendre quelques jours de repos dans un

cadre sécurisé et médicalisé. Sa fermeture a été décidée par l'Hospice général dans le courant de l'année 2016. La plateforme s'est faite la porte-parole des associations d'aînés afin de le maintenir ouvert. Un groupe de travail a été mis sur pied, auditionné et a établi un plan d'exploitation viable. Le document a été transmis aux autorités cantonales qui doivent prendre position. Une réponse est attendue ces prochains mois.

... en tant que membre du réseau de soin

L'**apaf** a renforcé son rôle et sa présence au sein du réseau de soins du canton de Genève. Notre association est reconnue et fait officiellement partie des organisations regroupées en réseau. Cela permet à l'**apaf** de relayer ses préoccupations et de développer des collaborations avec les différents professionnels agissant pour les personnes âgées, que ce soit dans le domaine social, politique, caritatif, économique ou d'entraide.

... au sein de l'antenne sociale de proximité de la ville de Genève

L'APAF a participé à certains événements en lien avec la Journée internationale des personnes âgées du 1er octobre 2016. Parmi ceux-ci, l'animation organisée par la plateforme des aînés des Grottes et l'Antenne sociale de proximité (ASP) Pâquis/Grottes a eu lieu au parc des Croupettes. Une festivité qui a permis un moment de rencontre entre les aînés des EMS, les familles et les habitants de ces quartiers. La participation de la Ludothèque de la Servette a développé, à travers le jeu, des échanges relationnels de qualité entre générations.

Appel aux membres

L'**apaf** existe pour et par ses membres. Elle représente et accompagne les personnes âgées en EMS, leurs familles et les proches au quotidien. Elle intervient en prodiguant écoute, information et médiation. L'APAF agit également en amont, en étant un interlocuteur des directions d'EMS et des autorités politiques. Il est donc important qu'elle puisse s'appuyer sur un nombre de membres le plus étendu possible.

Si vous souhaitez soutenir les activités de l'**apaf** pour les personnes âgées et leurs familles, merci de parler de l'**apaf** autour de vous, d'encourager votre entourage à adhérer à l'**apaf**. Vous êtes les meilleurs porte-paroles que nous puissions trouver.

Et surtout, merci ! Merci de nous renouveler votre confiance au long des années, merci de soutenir notre action et la réalisation de nos missions.



Association d'aide et
d'accompagnement
des personnes âgées en EMS
et de leurs familles



Joyeux Noël et
Bonne nouvelle
année 2017

L'**apaf** vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin
d'année et vous donne
rendez-vous en 2017, pour
une année marquée par
les 25 ans d'existence
de l'**apaf**!

Le mot de la présidente	p.1-2
D'une rive à l'autre	
D'une rive à l'autre (bis)	p.2
25 ans de l'apaf : crise existentielle...	p.3
Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	p.4
Planification sanitaire du canton de Genève 2016-2019	p.5
Charte éthique de la FEGEMS	p.6
L'apaf agit...	p.7
Appel aux membres	p.8

rédaction: Jean-Marc Rinaldi - mise en page: bip-bip.ch